

INFORMATION IMPORTANTE

On nous a signalé que des renards divaguaient sur le ban communal. Renseignements pris auprès de la Brigade verte, il s'avèrerait que ces renards puissent être porteurs de la gale.

Les hommes et animaux domestiques peuvent également contracter la gale. Généralement la maladie est bénigne chez l'homme et guérit spontanément, mais les démangeaisons peuvent être fortes. Chez le chien et le chat, la maladie peut entraîner la mort, si elle n'est pas traitée.

- Ne pas toucher les renards malades ou morts et les signaler en Mairie.
- Consulter un médecin si de fortes démangeaisons ou des rougeurs se produisent après un contact avec un renard.
- Tenir éloignés les chiens des renards et de leurs terriers.
- Consulter immédiatement un vétérinaire, si le chien ou le chat se gratte de façon ostensible et s'il montre des modifications de la peau telles que par ex. une chute de poils importante.

Restez vigilants !